

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur les communes d'Arthonnay, Mélisey, Quincerot, Rugny, Thorey, Trichey et Villon ainsi que d'un poste HTB de surélévation de la tension sur la commune de Thorey, comprenant des éléments sur son raccordement au réseau de transport d'électricité

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-477 du 16 décembre 2025, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la **demande de vingt permis de construire pour :**

- **l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol** sur terres agricoles, porté par la SAS CONTIS 11 (groupe GLHD), d'une emprise de 190,8 ha (surface clôturée) et d'une puissance totale de 156,7 MWc **sur le territoire des communes d'Arthonnay, Mélisey, Quincerot, Rugny, Thorey, Trichey et Villon** ;
- **l'implantation d'un poste HTB de surélévation de la tension sur la commune de Thorey.**

La demande comprend des éléments relatifs au **raccordement du projet au réseau de transport d'électricité** via une liaison souterraine 225 000 V vers le poste électrique de Tonnerre.

L'enquête se déroule du **mercredi 14 janvier 2026 (9 h) au lundi 16 février 2026 (17 h)**, soit une durée de **34 jours** consécutifs. Le siège de l'enquête est la **mairie d'Arthonnay**.

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, et des éléments relatifs à son raccordement au réseau de transport d'électricité via une liaison souterraine à 225 000 volts sur le poste électrique de Tonnerre. À titre informatif, un dossier de demande de dérogation espèces protégées en cours d'instruction et une étude préalable agricole y sont joints.

Monsieur Gilles PEYLET est désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel BREUILLÉ est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.

Afin de recevoir en personne les observations et propositions éventuelles du public qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, Monsieur Gilles PEYLET, commissaire enquêteur, sera présent :

- mercredi 14 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 – à la mairie d'ARTHONNAY
- jeudi 22 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 – à la mairie de THOREY
- jeudi 22 janvier 2026 de 14h00 à 17h00 – à la salle communale de TRICHEY
- samedi 31 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 – à la salle des fêtes de RUGNY
- mercredi 04 février 2026 de 14h00 à 17h00 – à la salle des fêtes de QUINCEROT
- jeudi 05 février 2026 de 14h00 à 17h00 – à la salle des fêtes de VILLON
- lundi 16 février 2026 de 14h00 à 17h00 – à la mairie de MÉLISEY

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par **voie électronique** :

- sur un **registre dématérialisé**, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6896>
- **par courriel**, à l'adresse e-mail suivante : enquete-publique-6896@registre-dematerialise.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous).

• soit par **écrit** :

- sur les registres « papier » déposés en mairies d'Arthonnay, Mélisey, Quincerot, Rugny, Thorey, Trichey, et Villon
- par courrier adressé à la mairie d'Arthonnay (Place du 19 mars 1962, 89740 ARTHONNAY), à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie d'Arthonnay, Mélisey, Quincerot, Rugny, Thorey, Trichey et Villon ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision d'accorder ou de refuser les permis sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :

Monsieur Baptiste VENDEL, Chef de projets pour GLHD - 8, Allée Pierre-Gilles de Gennes - 33650 MARTILLAC - Email : b.vendel@glhd.fr